

 <p>COMMUNE DE ROBION Arrondissement d'APT</p>	<p style="text-align: right;">DE 2026-029</p> <p style="text-align: center;">EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROBION</p> <p style="text-align: center;">SÉANCE du 02 avril 2026</p>
---	--

L'an deux mil vingt-six et le deux avril à dix-huit heures trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune régulièrement convoqué le 27 mars 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick SINTES, Maire.

Présents : Guy HOAREAU, Monique JOANNY, Marc VALERO, Agnès LANET, Laurent MARIANELLI, Marie-Claire GIRARDET, Gwénaél LOUAISEL, Marylise GEORGEN, Noël STEBE, Michel NOUVEAU, Sylvie JAUFFRET, Bernard BOUDOIRE, Samuel PAGNETTI, Edwige MARIANELLI, Katia CASTELLAN, Caroline CHARVET, Lydia CAVA, Julie VALLA, Eugénie GUILLON, Franck STARON, Daniel CLING, Eric GUILLAUMIN, Odile MOLLARD

Absents excusés : Alain LARGERON, Florian MOLLIEUX, Samia GUILLARME

Pouvoirs de : Alain LARGERON à Michel NOUVEAU, Florian MOLLIEUX à Patrick SINTES, Samia GUILLARME à Daniel CLING
Secrétaire de séance : Monique JOANNY

3.5.3 – Appel à Manifestation d'Intérêts pour l'installation d'ombrières photovoltaïques sur le parking du moto-ball

Rapporteur : Monsieur Guy HOAREAU, adjoint

Les enjeux climatiques et l'impérieuse nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre incitent notre collectivité à favoriser le développement d'énergies renouvelables, et notamment la production d'électricité photovoltaïque sur le territoire communal.

En septembre 2023, le Conseil Municipal a délibéré sur la définition de zones d'accélération des énergies renouvelables sur le territoire communal pouvant inciter des investisseurs à proposer des projets d'installation d'unités d'énergie renouvelable sur le territoire.

En décembre 2025, la commune a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêts pour l'installation d'ombrières photovoltaïques sur le parking du moto-ball conformément à l'article L 2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques. La commune a reçu une offre de la société Provence Eco Energie qui est satisfaisante d'un point de vue technique et financier pour la collectivité.

Compte-tenu de ces éléments d'informations, il est proposé d'adopter la délibération suivante.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu Le projet, reçu en janvier 2025, de la société Provence Eco Energie proposant l'installation et l'exploitation d'ombrières photovoltaïques les terrains communaux du moto-ball,

Vu l'Appel à Manifestation d'Intérêt publié par la commune du 4 décembre 2025 au 5 janvier 2026 ayant eu pour objet de porter à la connaissance du public la volonté de notre collectivité d'un projet d'ombrières photovoltaïques sur le parking du moto-ball,

Vu l'offre reçue suite à cet appel à manifestation d'intérêt,

Vu le rapport d'analyse de l'offre faisant apparaître que le projet porté par la société Provence Eco Energie est intéressant, d'un point de vue technique, économique, et environnemental,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité (24 présents + 3 pouvoirs)

Décide :

- D'approuver la proposition établie par la société Provence Eco Energie.
- D'approuver la mise à disposition et constitution de droits réels pour une durée de 30 années par convention d'occupation du domaine public au profit de la société Provence Eco Energie sur les parcelles cadastrées section AN 11 et AN 52 à l'exception de 38 m2 de servitude consentie à l'entreprise de téléphonie ATC.
- De fixer la redevance annuelle à 13 500 euros hors taxes pour les vingt premières années et à 15 % du chiffre d'affaire HT de la centrale photovoltaïque pour les années 20 à 30.
- D'autoriser Monsieur le Maire à régler les détails de l'opération, notamment à finaliser les autorisations d'occupation du domaine public dans les conditions précitées, à signer tous documents correspondants et à représenter la commune de Robion dans cette affaire.
- De mettre à la charge de la société Provence Eco Energie les éventuels frais afférents à la signature des dits actes.
- D'autoriser Monsieur le maire à signer tout acte ou document permettant l'exploitation de ces installations photovoltaïques par la société Provence Eco Energie ainsi que leurs avenants éventuels.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

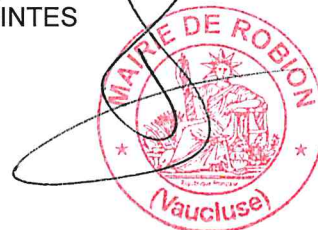
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400992-20260403-DE_2026_029-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2026

Pour extrait certifié conforme,
ROBION, le 03 avril 2026
Le Maire,
Patrick SINTES



La secrétaire de séance
Monique JOANNY

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Joanny", written over the printed name of the secretary.